



Extrait du Mairie de Petit-Bourg

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1516>

# Taxe foncière paiement en ligne

- Petit-Bourg - Ma mairie - Le Maire de Petit-Bourg - Communiqués -



---

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

---

### **La taxe foncière est due par les propriétaires d'un bien immobilier (maison, appartement ou terrain)**

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier, vous avez jusqu'au 15 octobre pour payer votre taxe foncière (jusqu'au 20 octobre si vous payez directement en ligne sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)).

[Pour plus d'infos](#)

[Payer votre taxe foncière en ligne](#)